

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Province de Québec
Municipalité de Kamouraska
Comté de Kamouraska

Le 8 juillet 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kamouraska tenue le lundi, 8 juillet 2019 à 20 H 00, en la grande salle du Centre Communautaire au 67 avenue Morel à Kamouraska.

Sont présents : MM. Gilles A. Michaud, maire
Robert Lavoie prend son siège à 20H10.
Patrick Pelletier
Hervé Voyer prend son siège à 20H08
Denis Robillard
Mme Viviane Métivier

Absence : Michel Dion

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19.07.149 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Pelletier
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

19.07.150 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin, des séances extraordinaires du 18 juin, 27 juin et 3 juillet 2019 dont les membres du conseil ont reçu copies dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture. Les procès-verbaux ont été affichés à l'endroit prévu et sont adoptés.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'ENFOUISSEMENT DES FILS À BELL CANADA, VIDÉOTRON
ET À LA COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP**

19.07.151 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire voisin du Centre communautaire de Kamouraska déposera une demande d'enfouissement de fils qui surplombent les terrains qui sont adjacents à chacun des demandeurs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kamouraska désire elle aussi procéder à l'enfouissement des fils situés sur son immeuble ;

CONSIDÉRANT QU'UN conduit souterrain est déjà existant afin de recevoir les différents câbles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska dépose une demande à Bell Canada, Vidéotron et à la Commission Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup (fibre optique) pour l'enfouissement des fils appartenant aux différents fournisseurs.

QUE le maire, monsieur Gilles A. Michaud et la directrice générale, madame Mychelle Lévesque, soient autorisés à signer les futures ententes, si applicable.

RÉSOLUTION POUR AJUSTEMENT DE SALAIRE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

19.07.152 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'augmentation de salaire accordée à Benoit Randall suite à l'ajout d'une nouvelle tâche soit à titre de directeur général adjoint. L'augmentation de salaire représente 2.00 \$ de l'heure à compter du 1^{er} juillet dernier.

RÉSOLUTION POUR ADHÉSION À L'ADMQ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

19.07.153 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux) de Benoit Randall.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

QUE, pour l'année 2019, un fractionnement des mois passés s'appliqueront comme compensation sur le paiement de la facture finale. De plus, un cours obligatoire à titre de directeur général adjoint s'ajoutera à l'adhésion.

ABSENCES MOTIVÉES D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AUX SÉANCES DU CONSEIL

19.07.154 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE, le conseiller, Robert Lavoie, a fait défaut d'assister à des séances du conseil pendant 90 jours consécutifs ;

ATTENDU QUE, le conseiller a assisté, dans cette période, à des réunions de travail, même si celles-ci ne sont pas un facteur que le tribunal considère dans le calcul du délai d'absence d'un élu ;

ATTENDU QUE, le conseil, en temps utile, peut décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Viviane Métivier

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité décrète que le mandat du conseiller, Robert Lavoie, ne prenne pas fin malgré ses absences de plus de 90 jours lors des séances publiques du conseil municipal.

QUE les raisons mentionnées pour ses absences soient acceptées.

QUE, même si le fait d'assister à des séances de travail n'est pas un facteur considéré dans le calcul du délai d'absence de l'élu, la municipalité en tient compte et confirme qu'il était présent à quelques reprises dans cette période.

COLLOQUE DE ZONE – DIRECTEURS GÉNÉRAUX – ZONE BAS-SAINT-LAURENT

19.07.155 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard

APPUYÉ PAR Hervé Voyer

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise madame Mychelle Lévesque et monsieur Benoit Randall à assister au Colloque de zone des directeurs généraux de la zone Bas-Saint-Laurent, jeudi 5 septembre prochain, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

Coût : 65.00 \$ x 2 = 130.00 \$ (incluant le dîner et la documentation).

QUE les frais de déplacement soient remboursés, si applicable.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**RÉSOLUTION DEMANDANT L'APPUI DE LA MRC DE KAMOURASKA AFIN DE PRIORISER LA
CONSTRUCTION DE RÉSERVOIRS-INCENDIE (CITERNES) AU PROGRAMME DE LA TAXE
D'ACCISE (TECQ) SELON LES PRIORITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

19.07.156 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a adopté un schéma de couverture de risques tel qu'exigé par le Ministère de la Sécurité Civile du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Kamouraska ont adhéré à cette politique et qu'elles ont préparé une étude afin de connaître tous ses points d'eau en cas d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kamouraska, avec l'aide du Directeur du Service Incendie de Ville Saint-Pascal, a analysé ses principaux points d'eau de ses réservoirs-incendie existants et a déterminé les charges calorifiques qui pourront répondre aux exigences lors d'incendie ;

CONSIDÉRANT QU'après cette vérification, la municipalité de Kamouraska devra procéder à la construction de plusieurs réservoirs-incendie en remplacement de ceux devenus désuets puisqu'ils ne répondraient pas efficacement lors d'interventions ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction varient entre 150 000.00 \$ et 250 000.00 \$/réservoir-incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur de répondre à ses citoyens de manière efficace et efficiente lors d'interventions par le Service des Incendies ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard

APPUYÉ PAR Hervé Voyer

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska d'appuyer sa demande auprès du Programme de la taxe d'accise (TECQ) afin que, sur la prochaine programmation 2019-2023, la possibilité d'inclure la construction de réservoirs-incendie (citerne) dans les travaux admissibles.

AUTORISATION POUR DEMANDE POUR « VENTE DE GARAGE »

19.07.157 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Denis Robillard

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise Monsieur André Tremblay à tenir une vente de garage les 10 & 11 août prochain au 188, avenue Morel. En cas de pluie, cette vente de garage se tiendra les 17 & 18 août.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

AUTORISATION POUR DEMANDE POUR « VENTE DE GARAGE »

19.07.158 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska autorise Monsieur Lucien Tremblay à tenir une vente de garage les 27 & 28 juillet prochain au 5, rue du Quai. En cas de pluie, cette vente de garage se tiendra les 3 & 4 août.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER DC-001 VISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ENTRÉE À LA NOUVELLE CITERNE SITUÉE AU RANG DES CÔTES – NO DE PROJET : 2019-086

19.07.159 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Pelletier
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la directive de chantier DC- 001 préparé par Guillaume Bouchard, ingénieur, datée du 25 juin 2019, concernant le prolongement de l'entrée de la nouvelle citerne située au Rang des Côtes afin de faciliter l'accès des camions-incendie lors d'interventions.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE AFFICHE DE SENSIBILISATION À LA CIRCULATION EN MILIEU AGRICOLE

19.07.160 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska demande l'autorisation au Ministère des Transports (MTQ) – district de Saint-Pascal concernant l'installation d'une affiche de sensibilisation à la circulation en milieu agricole sur un terrain privé (Ferme Jean Labrie Inc.) longeant la route de Kamouraska.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES POUR INTERVENTION AU CONTRAT DÉSIGNANT UNE
SERVITUDE DE PASSAGE ET DE RÉPARATION SUR LE LOT 6 277 949 APPARTENANT AU
SERVICE DU DOMAINE HYDRIQUE**

19.07.161 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité de Kamouraska désigne monsieur Gilles A. Michaud, maire et la directrice générale & secrétaire-trésorière, madame Mychelle Lévesque, à intervenir au contrat qui sera signé entre le Service du Domaine Hydrique et monsieur Michel Richard concernant une servitude de passage et travail pour tuyau appartenant à la municipalité se trouvant sur ce terrain.

APPUI FINANCIER À PATRIMOINE MARITIME DE KAMOURASKA

19.07.162 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité de Kamouraska verse un montant de 10 000,00 \$ tel que prévu sur la résolution # 19-05-101 adoptée le 6 mai dernier.

Cette somme servira au bétonnage de la chaussée de la partie Sud du Quai Taché en vue de permettre l'aménagement d'un espace public fonctionnel.

DOSSIERS CCU

DOSSIER : 2019-29 – 32 AVENUE MOREL – AMÉLIORATION D'UNE TERRASSE

19.07.163 RÉSOLUTION

Le propriétaire souhaite effectuer les travaux suivants :

Changer les poteaux de la galerie du rez-de-chaussée, ajouter rampe à barrotins et petit toit par-dessus galerie en aluminium blanc, tel qu'existant à l'étage supérieur

QUE le CCU recommande positivement l'acceptation de ce projet au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Viviane Métivier
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

DOSSIER : 2019-30 – 198 AVENUE MOREL – FERMER DE MANIÈRE PERMANENTE LE DESSOUS DE LA GALERIE - CÔTÉ SUD

19.07.164 RÉSOLUTION

Le propriétaire souhaite effectuer les travaux suivants :

Fermer de manière permanente le dessous de la galerie côté sud. Les matériaux utilisés sont le bois en planche avec couvre-joint au 9 pouces ou en fonction de la dimension des fenêtres. La couleur est sirop de poire (comme le solarium arrière).

Ajouter quatre fenêtres et une porte de couleur caramel écossais (comme le solarium arrière). Le modèle, comme celles existantes au sous-sol, avec des barrotins horizontaux 1po et vertical 3po. La dimension des fenêtres est comme celles existantes au sous-sol.

QUE le CCU recommande positivement l'acceptation de ce projet au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER : 2019-31 – 239 AVENUE MOREL – REMPLACEMENT DE LA TOITURE PAR DU BARDEAU D'ASPHALTE

19.07.165 RÉSOLUTION

Le propriétaire souhaite remplacer la toiture par un nouveau modèle de bardeau d'asphalte, le weather-tite mystique 42 couleur gris-ardoise.

QUE le CCU recommande positivement l'acceptation de ce projet au conseil municipal. Le CCU demande à ce que la municipalité s'informe auprès du propriétaire afin de connaître ses intentions sur le revêtement des murs extérieurs de la maison.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER : 2019-34 – 115 AVENUE MOREL- REMPLACEMENT DE LA TOITURE PAR DU BARDEAU D'ASPHALTE

19.07.166 RÉSOLUTION

Le propriétaire souhaite changer le revêtement de sa toiture par du bardeau d'asphalte noir deux tons.

QUE le CCU recommande positivement l'acceptation de ce projet au conseil municipal.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER : 2019-35 – 76 AVENUE MOREL- AMÉNAGEMENT D'UNE CLÔTURE

19.07.167 RÉSOLUTION

Le propriétaire souhaite procéder à l'implantation d'une clôture en piquet de cèdre et reliée par des cordes de bateaux. La clôture serait aménagée côté ouest du terrain pour délimiter avec le lot 4 008 228 et une autre section au nord du stationnement du propriétaire pour délimiter la cour arrière et le stationnement.

QUE le CCU recommande positivement l'acceptation de ce projet au conseil municipal. De plus, le CCU mentionne que le propriétaire devra respecter le règlement 4.3.2, du chapitre II, qui stipule que la clôture doit pas être plus haute que 1 mètre dans les 6 premiers mètres :

Lorsque la profondeur de la cour avant est égale ou inférieure à six mètres (6 m) (voir plans suivants #2 et #3) :

Un (1) mètre de hauteur dans la cour avant ainsi que dans les cours latérales jusqu'à une profondeur de six mètres de la ligne de rue (ou ligne de lot).
Deux mètres cinquante (2,50 m) dans la partie résiduelle des cours latérales pour les haies et deux (2) mètres pour les clôtures, murs et murets.

La corde de la clôture doit être en de type « cordage à bateau ».

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER : 2019-36 – 107 AVENUE MOREL- CONSTRUCTION D'UN HANGAR

19.07.168 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Steve Dumont
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le CCU recommande au conseil municipal de demander au propriétaire de sélectionner un revêtement, en canexel, moins foncé que celui choisi et qui s'harmonise avec la couleur de la maison. En ce qui concerne les fenêtres, le CCU recommande de refuser la fenêtre 1/3-2/3 et privilégie plutôt une division selon le principe 1/3-1/3-1/3. Le CCU recommande que les moulures, de porte, de fenêtre et **de coin, soient assez larges (environ 5 ou 6 pouces) et de couleur complémentaire au revêtement principal.**

Le propriétaire propose les modifications suivantes :

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Fenêtre : 1/3-1/3-1/3, tel que proposée en pièce jointe.

Toiture : galvalume (a changé d'idée)

Revêtement : Canixel, couleur bois de grange (exemple :
http://www.canac.ca/fr/product/materiaux/finition-dexterieur/revetements-de-fibres-de-bois-fibro-ciment/revetement-dexterieur-canixel-ridgewood-d-5-br-bois-de-grange_53348.aspx)

Moulures : 5po smart blanches

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Viviane Métivier

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER 2019 – 163 AVENUE LEBLANC – AGRANDISSEMENT LATÉRAL VERS CÔTÉ EST 10'X16'

19.07.169 RÉSOLUTION

Le propriétaire souhaite faire un agrandissement latéral vers côté est de dimension 10'x16'. L'agrandissement serait esthétiquement intégré au bâtiment existant (fenêtres, revêtement, toiture, porte, couleurs, matériaux).

QUE le CCU recommande à la municipalité de demander un certificat d'implantation au propriétaire vu la proximité des marges latérales. Le CCU n'est pas en mesure de déterminer si l'agrandissement latéral présente un caractère dérogatoire ou non. Par ailleurs, le CCU recommande que la fenêtre sur la façade nord doive être identique à celle existante sur le bâtiment, soit avoir des barrotins (divisions) des deux côtés de la fenêtre.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Robert Lavoie

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER : 2018-50 – 121 AVENUE MOREL- RECOUVREMENT DE CHEMINÉE

19.07.170 RÉSOLUTION

La propriétaire présente un nouveau projet de recouvrement de sa cheminée. La proposition est de recouvrir la cheminée avec les mêmes matériaux que la maison, tout en laissant la section du haut découverte.

QUE le CCU recommande positivement l'acceptation de ce projet au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie

APPUYÉ PAR Denis Robillard

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

INFORMATIONS DU MAIRE

- Suivi au dossier sur l'eau potable.

APPROBATION DES COMPTES

19.07.171

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/06/19 :	222 716.49 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	44 652.30 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR MAI :	267 368.79 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30/06/19

Le directeur général adjoint dépose aux membres du conseil les états de revenus et de dépenses (rapport trimestriel) au 30 juin 2019.

**CORRESPONDANCE POUR JUIN 2019
POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL**

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil.

Consultation sur demande au bureau municipal.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTIONS

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À RURALYS

19.07.172 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle son adhésion à Ruralys.

Coût : 80.00 \$.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA SADC

19.07.173 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle son adhésion à la SADC.

Coût : 34.49 \$.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

19.07.174 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Robert Lavoie
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de juin est fermé.

- MRC de Kamouraska : 3 176.00 \$
- Xavier Dionne : 250.00 \$
- Le Jardin du Bedeau : 102.23 \$
- Mon Buro.ca : 337.50 \$
- Multiplants : 2 556.86 \$
- Steve Dumont : 231.00 \$
- Garage Alain Labrie : 131.00 \$
- Jean Morneau Inc. : 16.93 \$ + 315.54 \$
- Michel Montminy : 206.96 \$
- JLD Lagüe : 107.23 \$
- Excavation Robert Dionne & Fils Inc. : 554.75 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

- Site enfouissement sanitaire de Saint-Philippe : 2 671.20 \$
- Base 132 : 149.47 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Marché public, 20 juillet, 10 août et 31 août transformateurs de Kamouraska en avant du Centre d'art (10 abris).
- Félicitations pour les activités de la Fête nationale.
- Course de vélos sur l'avenue Leblanc et Chassé : Sensibiliser les usagers.
- Piste de réflexion pour le conseil = 5 à 7 des gens d'affaires du 13 juin 2019. Aucune personne du conseil n'était présente.
- 17/06 = visite au BAT (Napperon non-reproduit). Coût : 2 600.00 \$.
- Désolée qu'il n'y a pas eu de consultation avant d'enlever la carte.
- Remplacer par des panneaux qui sont en commande : 3' x 5'. Installation à des endroits stratégiques.
- Intervention de Martine Mounier.
- Représentants sur le comité : Martine Mounier, Jean-Philippe Champagne, Viviane Métivier.
- Lien pour attirer les touristes vers l'ouest du village.
- Intervention de madame Viviane Métivier, conseillère municipale.
- Intervention d'un citoyen = crise de confiance. Problème de communication.
- Intervention de Jean-Philippe Champagne : nouveau permis ???
- Intervention Camille Paradis : enseigne.
- Rencontre avec Benoit Randall et le maire (mardi).
- En bas de la rue Deschênes, périmètre de sécurité (Voir avec Jérôme).
- Meilleure identification du guichet automatique.
- Projet des chaises berçantes apprécié.
- 20 juin 2019 : Comédie Ha ! : Réussite.
- Interdiction de feux de camp : en bas de la Côte Laplante.
- Toilette chimique au Berceau.
- Odeurs dans le marais du Petit Aboiteau (à vérifier).

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

19.07.175 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Patrick Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance soit close. Il était 22H00.

Gilles A. Michaud, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

NOTE :

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles A. Michaud, maire